REPUBLIQUE DU CONGO

---

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

---

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

---

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIVES

---

DU 30 OCTOBRE 2000

Décret n°2000-271/ /MFPRAPF/DGFP/DPME/SRR

Portant radiation des effectifs de la fonction publique de madame **MOUNDELE NGOLO née MOUGANY Yvonne Adélaïde**, administrateur de 4è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (administration générale)

Régularisation

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS : Vu l'acte fondamental du 24 octobre 1997 ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF- ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196-FP du 15 juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 80/345 du 3 septembre 1980, portant reversement dans les entreprises d'Etat, établissements para-publics, offices, organismes de prévoyance sociale, banques assurances et sociétés d'économie mixte des fonctionnaires détachés ou en disponibilités et agents contractuels de l'Etat exerçant dans lesdits offices entreprises, sociétés et établissements publics ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 3427/MJT du 22 mai 1977, portant intégration et nomination de certains agents contractuels dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF, entre autres, mademoiselle MOUNGANY Yvonne Adélaïde ;

Vu l'attestation n° 746/DGTFP-DFP du 11 mai 1982 du directeur de la fonction publique, mettant l'intéressée à la disposition du ministère des mines et énergie ;

Vu la note de service n° 119/MME-CAB du 17 juin 1982, affectant l'intéressée à la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolière (Hydro-Congo) ;

**DECRETE :**

**Article 1er** : En application des dispositions du décret n° 80/345 du 3 septembre 1980 susvisé, madame MOUNDELE NGOLO née MOUGANY Yvonne Adélaïde, administrateur de 4è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (administration générale), est radiée des effectifs des cadres de la fonction publique et reversée dans les effectifs de la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolière (Hydro-Congo).

**Article é** : Le présent décret qui prend effet pour compter du 13 juillet 1982, date effective de prise en charge de l'intéressée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Octobre 2000

**Denis SASSOU-NGUESSO**

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

**Jeanne DAMBENDZET**

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

**Mathias DZON**

**Ampliations** :

| | |
|---|---|
| JORC | 2 |
| DGFP/DPME | 3 |
| DPM/SRR | 2 |
| DGCF | 2 |
| HYDRO-CONGO | 2 |
| MME | 2 |
| INTERESSEE | 2 |
| DOSSIER | 3 |